



CC du Pays du Coquelicot (Siren : 248000747)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Albert
Arrondissement	Péronne
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/2001
Date d'effet	26/12/2001

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Stéphane DEMILLY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	6 rue Emile Zola
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80300 ALBERT
Téléphone	
Fax	
Courriel	comdecom@paysducoquelicot.com
Site internet	www.paysducoquelicot.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	Taxe Locale d'Equiperment
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	29 039
-----------------------------	--------

Densité moyenne 62,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 67

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Acheux-en-Amiénois (218000032)	644
80	Albert (218000149)	10 290
80	Arquèves (218000263)	166
80	Auchonvillers (218000362)	131
80	Authie (218000412)	305
80	Authuille (218000438)	168
80	Aveluy (218000453)	535
80	Bayencourt (218000552)	83
80	Bazentin (218000578)	77
80	Beaucourt-sur-l'Ancre (218000636)	100
80	Beaumont-Hamel (218000677)	199
80	Bécordel-Bécourt (218000701)	166
80	Bertrancourt (218000909)	222
80	Bouzincourt (218001220)	569
80	Bray-sur-Somme (218001295)	1 218
80	Buire-sur-l'Ancre (218001444)	312
80	Bus-lès-Artois (218001469)	145
80	Cappy (218001659)	531
80	Carnoy (218001683)	106
80	Chuignolles (218001873)	160
80	Coigneux (218001931)	51
80	Colincamps (218001956)	83
80	Contalmaison (218001980)	121
80	Courcelette (218002087)	153
80	Courcelles-au-Bois (218002095)	86
80	Curlu (218002236)	146
80	Dernancourt (218002301)	455
80	Eclusier-Vaux (218002533)	123
80	Englebelmer (218002558)	302
80	Etinehem (218002822)	389
80	Forceville (218003150)	180
80	Fricourt (218003515)	518
80	Frise (218003523)	200
80	Grandcourt (218003689)	193
80	Harponville (218004026)	188
80	Hédauville (218004075)	118
80	Hérissart (218004133)	612
80	Irlès (218004315)	104
80	La Neuville-lès-Bray (218005601)	276
80	Laviéville (218004463)	172

80	Léalvillers (218004489)	173
80	Louvencourt (218004687)	280
80	Mailly-Maillet (218004737)	616
80	Mametz (218004802)	183
80	Maricourt (218004869)	174
80	Marieux (218004877)	114
80	Méaulte (218004968)	1 329
80	Méricourt-sur-Somme (218005056)	210
80	Mesnil-Martinsart (218005114)	246
80	Millencourt (218005189)	227
80	Miraumont (218005205)	698
80	Montauban-de-Picardie (218005304)	246
80	Morlancourt (218005395)	380
80	Ovillers-la-Boisselle (218005809)	450
80	Pozières (218007854)	256
80	Puchevillers (218006070)	542
80	Pys (218006104)	119
80	Raincheval (218006203)	291
80	Saint-Léger-lès-Authie (218006641)	91
80	Senlis-le-Sec (218006872)	295
80	Suzanne (218006963)	179
80	Thiepval (218007052)	131
80	Thièvres (218007086)	61
80	Toutencourt (218007185)	504
80	Varennes (218007276)	216
80	Vauchelles-lès-Authie (218007284)	150
80	Ville-sur-Ancre (218007581)	281

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies -Z.D.E. (Zone de Développement Eolien)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif -Assainissement Non Collectif : mise en place pluriannuelle d'un S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ;
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés -Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales -Etudes globales dénommées schéma directeur d'assainissement y compris plans de zonage, conseil aux communes pour leur mise en oeuvre et sensibilisation des populations relatives à ces schémas ; -Etudes globales concernant la gestion des eaux à l'échelle des bassin-versants ; -Etudes des ressources en eau potable sur le Pays du Coquelicot -Etude générale sur l'interconnection des captages d'eau potable du Pays du Coquelicot ;

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

-Etude sur l'organisation des services à domicile à l'échelle du Pays du Coquelicot.

- Action sociale

Sont reconnus d'intérêt communautaire: - Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes, agrées Jeunesse et Sports pendant les périodes de vacances scolaires - Accueils collectifs de mineurs agrées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pendant les périodes de vacances scolaires et Centre d'Animation Jeunesse permanent ;

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

-Création de pépinières et villages d'entreprises ;

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Sont reconnus d'intérêt communautaire : -Etudes, programmation, acquisitions foncières et création de la plate-forme aéro-industrielle de Haute-Picardie et exploitation, uniquement dans le cadre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation créé à cet effet avec le Département de la Somme ; -Animation du tissu économique à travers des actions collectives et du conseil ; -Accueil des porteurs de projets d'entreprises ; - Accompagnement logistique, technique et financier de la grappe d'entreprises dénommée P.H.M.A. (Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert) ; -Acquisition foncière, aménagement, commercialisation gestion et requalification: 1 - des zones comprises dans le périmètre de la Communauté de Communes et inscrites dans le schéma des zones d'activités du Pays du Coquelicot selon liste jointe : Albert Potez 1 ; Albert Potez 2 ; Albert André Liné (rue de l'Industrie) ; Bouzincourt (rue de l'Avenir) ; Bray-sur-Somme (route d'Etinehem (voie interne à la Z.A.)) ; Miraumont (rue de la Barre), dès son inscription au P.L.U. ; Hérisart (chemin des Hayottes), dès son inscription au P.L.U. ; Méaulte (Z.A.C.). - Adhésion à la Mission Locale

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Aménagement, entretien et gestion des bâtiments culturels d'intérêt communautaire - Cinéma : construction, aménagement, entretien, gestion et exploitation - gestion et création de bibliothèques-médiathèques, points-lecture, animations-lecture (avec tarif unique pour toute la population du territoire);

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sont reconnus d'intérêt communautaire: - Mise en place d'une politique d'apprentissage de la musique, gestion et aide au fonctionnement des écoles de musiques existantes et création à venir sur l'ensemble du territoire (décentralisation de cours et concerts des écoles de musique en milieu rural, tarif unique et priorité réservée aux habitants de la Communauté de communes) - Adhésion à la Mission Locale ; - Ecoles de pêches.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

1 - Aménagement de l'espace Sont reconnus d'intérêt communautaire : - S.CO.T. (Schéma de Cohérence Territoriale)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Sont reconnus d'intérêt communautaire : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : réalisation, modification et révision

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Z.A.C. (Zones d'Aménagement Concerté)

- Organisation des transports non urbains

- Transports collectifs à la demande

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont reconnus d'intérêt communautaire: ° Travaux neufs et d'entretien de la voirie communautaire, y compris le fauchage (c'est à dire toute voirie communale hors agglomération ayant comme limite le panneau d'agglomération ou la limite du périmètre actuellement urbanisé au sens du code de l'urbanisme) établi à partir des critères initiaux suivants: - circuit

scolaire: toute voie communale empruntée par un circuit scolaire est classée voie d'intérêt communautaire; - voie touristique: toute voie communale créant une liaison structurante entre les communes et desservant un site touristique est classée voie d'intérêt communautaire. La voie qui mène au site historique de la Grande Mine à Owillers-la-Boisselle est également prise en compte; - autre voie structurante: toute voie communale de liaison, entre deux communes de la communauté de communes, connaissant un trafic important et permettant une amélioration de la desserte de ces communes, ou toute voie présentant un intérêt économique majeur dans la mesure où elle facilite l'accès à ces communes sont classées voies d'intérêt communautaire; - toute commune doit avoir une voie classée dans la voirie communautaire. - en outre sont classées en voirie communautaire les axes routiers internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire. L'application de ces critères conduit à inclure dans le réseau communautaire les voiries définies dans l'annexe ci-jointe. ° Dénéigement avec salage complémentaire en fonction des conditions climatiques sur les réseaux communautaires et départementaux dans le cadre d'une convention de la voirie d'intérêt communautaire (il est à noter cependant que la Police du Maire n'est pas transférée à la Communauté de Communes et donc que cette compétence est exercée pour le compte des Maires) ° Mise à disposition de sel aux communes pour la voirie communautaire; ° Mise à disposition, dans les communes, de moyens techniques que la Communauté de communes juge nécessaires à la conservation du domaine public routier communautaire; ° Décision et organisation des barrières de dégel, sur la voirie communautaire sous le contrôle de la Police du Maire; ° Coordination du déneigement hors voirie communautaire dans le cadre d'une logique d'itinéraire, avec accord et dédommagement de la part des collectivités concernées; ° Coordination dans la passation des marchés publics pour les communes volontaires afin de bénéficier de prestations optimales, avec en priorité les travaux sur voirie communale situés en prolongement direct et prévus en même temps que les travaux sur voirie communautaire.

Développement touristique

- Tourisme

Sont reconnus d'intérêt communautaire : - Etudes techniques et stratégiques ; - Conception et entretien des circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental et labellisés « Promenade et Randonnées », conception de divers circuits touristiques ; - Création de la marque « Pays du Coquelicot » et opérations de labellisation ; - Outils de promotion : brochures, site Internet, objets promotionnels, présence du Pays du Coquelicot dans certains salons, séjours? - Accueil quasi permanent des visiteurs sur Albert, Bray et Authie et présence sur d'autres sites en fonction d'évènements particuliers ou de périodes spécifiques et accueil téléphonique et Internet ; - Guidage sur quelques lieux et circuits spécifiques à définir, et création d'un réseau de bénévoles sur l'ensemble du Pays du Coquelicot pour l'organisation de visites régulières dans certaines communes ; - Journées du Patrimoine : coordination générale sur l'ensemble du Pays du Coquelicot ; - Signalisation et panneaux : fabrication, implantation et maintenance dans le cadre d'un schéma validé par la communauté de communes ; - Organisation du relais local du Concours National des Villes et Villages Fleuris. L'ensemble de ces missions est exercé par l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), intitulé Office de Tourisme du pays du Coquelicot, à l'exception des études techniques et stratégiques et de la signalisation et des panneaux, qui demeurent de la compétence de la communauté de communes. A cet effet, et en application du quatrième de l'article L 133-7 du Code du tourisme, seule la communauté de communes peut instituer la taxe de séjour. Si tel est le cas, elle la percevra et la reversera à l'EPIC...

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Sont reconnus d'intérêt communautaire: -P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) -Etudes, actions d'animation et d'aide financière auprès des habitants, dans le cadre d'opérations collectives d'amélioration de l'habitat à l'échelle du Pays du Coquelicot ; -Mise en place de permanences d'information auprès des propriétaires et locataires, avec l'A.D.I.L. (Association Départementale d'Information sur le Logement) ; -Etudes groupées pour favoriser le développement du logement locatif à partir du patrimoine communal ;

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

-Etudes, actions d'animation et d'aide financière auprès des habitants, dans le cadre d'opérations collectives d'amélioration de l'habitat à l'échelle du Pays du Coquelicot ;

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Sont reconnus d'intérêt communautaire: - Mise en place d'une politique de la lecture et de l'usage des T.I.C. (Technologies de l'information et de la Communication), commune au territoire: - Aménagement numérique du territoire: établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication;

- Autres
- Publication et diffusion d'informations d'intérêt communautaire; - Rôle de conseil auprès des communes

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 532
80	Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696)	SM ouvert	346 810
80	SI Mixte pour la plate forme aéro industrielle de HAUTE PICARDIE (258004506)	SM ouvert	29 039
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	648 337

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)